

COMMUNE DE LE NIZAN (Gironde)

CONSEIL MUNICIPAL Procès-verbal des délibérations Séance du 30 septembre 2022

Date de Convocation : 20 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LE NIZAN (Gironde), régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Michelle LABROUCHE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

PRÉSENTS : Mme LABROUCHE, Maire. M. GEROMETTA ;
M. LESCOUZERES ; Mme FLEURY ; M. PICHEVIN, adjoints. Mmes DIDY,
ESPAGNET, LACOSTE, LARRUE, MISRAOUI.
MM. CLERC, DESPUJOLS, TCHERBAKOFF.

Absents excusés : Mme BERTS. M. LABROUCHE.

Secrétaire de séance : Mme FLEURY.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Révision des tarifs de la restauration scolaire et arrêt d'activité du traiteur ;
- 2- Frais de restauration des militaires du 31^o Régiment du Génie de Castelsarrasin ;
- 3- Travaux en cours ;
- 4- Communications ;
- 5- Informations et questions diverses.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

I- Révision des tarifs de la restauration scolaire et arrêt d'activité du traiteur

Délibération n° 2022-16

Votes pour : 13

contre : 0

abstention(s) : 0

Madame le Maire expose au conseil municipal que la SARL Yannick Rouzié, fournisseur des repas de la restauration scolaire, a transmis une nouvelle convention portant sur la fourniture des repas scolaires, révisant les tarifs unitaires de ses prestations, faisant passer le prix des repas de 3.28 € à 3.48 € ttc par enfant, et de 3.70 € ttc à 3.90 € ttc par adulte.

La dernière délibération du conseil municipal du 04 juin 2021, répercutant l'augmentation des prix du traiteur, prévoyait le prix unitaire des repas à 3.30 € pour les enfants et 3.80 € pour les adultes.

D'autre part, le traiteur Rouzié a signifié par courrier du 05/09/2022, sa volonté de cesser son activité de fournisseur de repas scolaires, à la date du 03 février 2023.

Madame le Maire précise avoir contacté la société ALIUM de Bordeaux (Gironde) qui fournit actuellement les repas scolaires pour la ville de Bazas. Une rencontre avec le Directeur a eu lieu ce jour et celui-ci a accepté de livrer notre commune dès que nous le souhaiterions. Ses conditions tarifaires sont similaires à celles pratiquées par le traiteur Rouzié.

Où le rapport de Mme le Maire et appelé à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DONNE un avis favorable pour confier la prestation et livraison des repas scolaires à la société ALIUM, si possible à la rentrée scolaire après les vacances de la Toussaint ;
- CONSIDERANT la charge financière de fonctionnement que représente le service facultatif de restauration scolaire, notamment les frais de personnel, proposé aux parents d'élèves et aux enseignants ;
- DECIDE de porter le prix unitaire des repas scolaires de 3.30 € à **3.40 €** par enfant et de 3.80 € à **3.90 €** par adulte, à compter du **1^{er} octobre 2022** ;
- CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est autorisée à signer toutes pièces nécessaires se rapportant à ce dossier.

II- Frais de restauration des militaires du 31^o Régiment du Génie de Castelsarrasin

Délibération n° 2022-17

Votes pour : 13

contre : 0

abstention(s) : 0

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que nous avons accueilli entre le 26 et le 29 juillet 2022 les militaires du 31^o Régiment du Génie de Castelsarrasin, soit 37 hommes engagés dans une opération d'intervention suite au grand incendie de forêt de Landiras.

Auparavant, c'est le régiment de la sécurité civile de Brignoles qui avait été accueilli entre le 18 et le 25 juillet, soit 45 hommes et même 80 un soir de relève. Il est à souligner que tous les frais de restauration et d'hébergement ont été pris en charge par le conseil municipal et par les dons obtenus auprès de nombreux bénévoles.

De même, le conseil municipal, les associations et certains bénévoles ont assuré la restauration des militaires à la salle des fêtes. Le domaine ECOTELIA a bien voulu prendre en charge leur hébergement.

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour facturer au SDIS Gironde les frais de restauration des militaires du 31^o régiment du génie de Castelsarrasin, soit 37 repas x 4 jours.

Sur le rapport de Madame le Maire et appelé à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de fixer le prix unitaire à **6 €** par repas servi aux militaires à la salle des fêtes, soit un total à facturer au SDIS Gironde de 888 € (37 x 6 € x 4 jours) ;
- CHARGE Madame le Maire d'émettre le titre de recette exécutoire correspondant.

III- Travaux en cours

- **Cimetière** : L'entreprise DUPUY-CHAUVIN a terminé l'enlèvement des cailloux. Coût de l'intervention : 6 600 € ttc.
- **Charge de travail de l'agent technique** : Le conseil municipal, conscient du travail supplémentaire que représente l'entretien du cimetière, veut réfléchir à une autre organisation. Des devis vont être demandés afin de faire un comparatif.
- **La charpente du préau de l'école** a été lazurée par les adjoints avant la rentrée des classes, ton chêne blond.
- **Aménagement du bourg** : Madame le Maire propose une réunion publique afin de recueillir les idées et les remarques des administrés à partir des esquisses faites par M. SALIEGE, Architecte conseiller paysagiste du CAUE.

IV- Communications

- **Panneau Pocket** : Pour pallier le manque d'information aux administrés, la commune a pris un abonnement à Panneau Pocket. Les flyers vont être distribués afin que chacun puisse télécharger cette application sur son mobile.
- **Ré-adressage** : Le processus suit son cours. Le courrier et les plaques de numérotation sont prêts à être distribués. Chaque membre du conseil prend en charge son secteur. Les panneaux de rue vont être mis en place à partir du mardi 4 octobre. Pour les administrés ayant des difficultés à modifier leur adresse auprès des organismes dont ils dépendent, des permanences seront assurées au mois de novembre. Le souci du conseil municipal étant d'accompagner au mieux tous les administrés dans leurs démarches.

V- Informations et questions diverses

- **SICTOM** : Joël LESCOUZERES informe des nouvelles modifications du système de collecte. Il est envisagé que seuls les verres soient acheminés aux points de tri. Les papiers, plastiques, boîtes de conserves... seront ramassés au point de collecte des ordures ménagères, chez les particuliers.
- **SIELECT** : Micheline DIDY fait part de la réflexion menée pour faire face à l'augmentation du prix de l'énergie. Il est question d'enfouissement de câbles, de généraliser les lampes à LED et de faire des coupures nocturnes.
- **Gironde Ressources** se renseigne sur d'éventuelles aides dont nous pourrions bénéficier pour remplacer le tableau numérique et le photocopieur couleur de l'école.
- **Révision des tarifs de location de la salle des fêtes**

Délibération n° 2022-18

Votes pour : 13

contre : 0

abstention(s) : 0

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'au vu de l'utilisation du chauffage l'hiver et de la climatisation l'été, il est nécessaire de réviser les tarifs pratiqués pour la location de la salle des fêtes compte tenu aussi du fait que ceux-ci n'ont pas évolué depuis 2013. Elle propose d'instaurer un tarif unique et non une tarification hiver et été comme auparavant, considérant l'installation entre temps d'une pompe à chaleur réversible.

Appelé à délibérer et après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit, hiver comme été :
- Particuliers communaux : **120 €**
- Associations de la commune : **40 €**
- Extérieurs : **200 €**
- Chèque de caution : **500 €**
- DIT que ces tarifs entreront en vigueur à compter du **1er octobre 2022** ;

Conditions particulières :

- Pour toute utilisation supérieure à un jour, un supplément de 50 % du montant de la location sera demandé (repas supplémentaire).

- **Plan communal de sauvegarde communal** : Suite aux événements de cet été, il est évoqué la nécessité de réfléchir à la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde communal. Madame la Préfète nous y invite ardemment.
- **Vie associative** : La discussion est engagée après le constat d'associations nizannaises subventionnées par la commune, et qui ne sont pas dirigées par des nizannais.
Le fait : le bureau de l'association des parents d'élèves, « Lous Esberits Nisanes » vient d'être renouvelé. A sa tête, un couple habitant Roaillan ; lui, Président, elle, trésorière.
Le conseil municipal soulève l'adéquation entre la pertinence des subventions au regard de la non-représentation des nizannais. De plus, Michèle MISRAOUI fait remarquer qu'il s'agit là d'une nomination, ce qui est contraire aux statuts de l'association qui exigent un vote, et donc anti-démocratique.

Couple en gouvernance : même si rien ne s'y oppose dans les textes, ce fonctionnement soulève également l'étonnement des membres du conseil municipal qui renouvellent unanimement leur attachement à la gestion des associations nizannaises par des nizannais. Cette question avait déjà été évoquée lors d'un précédent conseil municipal (cf. PV du 21/01/2022), où à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal exigeait déjà une gouvernance nizannaise pour chaque association nizannaise.

Aude FLEURY envisage de réunir en novembre toutes les associations nizannaises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures quarante-cinq minutes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus.

Récapitulatif des délibérations prises

- D 2022-16 – Révision des tarifs de la restauration scolaire et arrêt d'activité du traiteur ;
- D 2022-17 – Frais de restauration des militaires du 31^o Régiment du Génie de Castelsarrasin ;
- D 2022-18 – Révision des tarifs de location de la salle des fêtes ;

ETAIENT PRÉSENTS : Mme LABROUCHE, Maire. M. GEROMETTA ;
M. LESCOUZERES ; Mme FLEURY ; M. PICHEVIN, adjoints. Mmes DIDY,
ESPAGNET, LACOSTE, LARRUE, MISRAOUI. MM. CLERC, DESPUJOLS,
TCHERBAKOFF.

Ont signé au registre des délibérations,

Michelle LABROUCHE, Maire

Aude FLEURY, secrétaire de séance